

sée. Tout ce qui touchait à Dieu, tout ce qui relevait des dogmes du catholicisme a été méprisé et sali par Michelet.

Vous parlez de son panégyrique prononcé à la même heure, le même jour, devant tous les petits Français, et vous paraissez trouver ce fait admirable.

Cependant, vous n'ignorez pas que c'est un franc-maçon de haute volée, M. Bourgeois, qui a prononcé ce panégyrique et qui a donné le ton à tous les autres orateurs.

Et vous savez, de plus, que ce discours a été fait absolument au point de vue maçonnique, élégant avec soin l'idée religieuse, mais appuyant fortement sur les théories rationalistes et naturalistes.

Vous savez toutes ces choses, M. Langlois, et, cependant, vous ne faites aucune réserve, vous vous pâmez d'admiration au spectacle de cette fête de libres-penseurs ! C'est incroyable, impardonnable pour un homme de votre âge et de votre position !

Mais ce qui est encore plus renversant, c'est de vous voir inviter nos compatriotes, les Canadiens-français catholiques, à célébrer le 60e anniversaire des révoltés de 1837-38 par une FÊTE A LA MICHELET.

Eh bien, je tiens à enregistrer mon protest contre cette fête à la Michelet. Une fête à la Michelet signifie, pour moi, une fête destinée à glorifier les doctrines révolutionnaires, les principes du Philosophisme, les théories du rationalisme et du naturalisme ; signifie une fête qui sera surtout marquée par l'absence de toute idée religieuse, une fête d'où le catholicisme sera exclu.

Et, certes, il ne peut en être autrement, si l'on entreprend de célébrer la fête des insurgés de 37-38. En effet, Cardinal, Duquet, Chénier et leurs compagnons ne représentent nullement l'idée des véritables principes catholiques, mais, au contraire, ce sont des exaltés qui ont agi en contravention des dogmes de l'Eglise et des saines données de la philosophie. Leur conduite a été contradictoire des enseignements évangéliques en refusant de rendre à César ce qui appartient à César. Ils ont été des agents de désordres en prêchant la révolte armée, en s'insurgeant contre l'autorité légitime, au lieu de recourir aux voies constitutionnelles pour obtenir le redressement de leurs griefs. Leur témérité ne peut couvrir leur défaut de jugement et leur refus de se conformer aux sages conseils de l'autorité religieuse.

Justement alarmé de l'attitude hostile des chefs du parti national, Mgr. Lartigue, alors évêque de Montréal, disait dans un mandement :

“ ment t
savour
souven
des h
devoir
constit
de not

“ M
engage
texte q
conven
souvern
bien so
en insé
tion de
même d
citoyen
des cito

Les
connaît
le véné
Tout de
dans les
sédition
jetés à l
follemer
britann
libertés
blement
qu'incon
canadien
n'ont pa
droite, s

Enfi
Michelet
d'encour
tions fut
imputée
la totalit
encore él
sans l'abs
tions vou
et vexato
par l'app